

Compte rendu CHS/CT et CTL

22 et 23 avril 2021

Note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2021 :

Il n'y a pas eu de réunion en 2020, ni en 2021 pour raison sanitaire. A la place il y a une note d'orientation ministérielle santé sécurité dont les grandes lignes sont une forte nécessité de prévention dans tous les domaines et la mise en place d'une convention avec l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)

La convention ANACT, résumée dans les grandes lignes :

- Prévention des risques par le DUERP
- Evaluation des risques
- S'appuyer sur les médecins de prévention et les assistants
- Risque amiante pris en compte à 150 % => Nouveau guide amiante

Précisions :

- « Tous les diagnostics sont faits sur l'amiante à Reims avant les travaux », comme cela a été fait à Strasbourg. Travaux prévus dans le cadre de la convention ANACT.
- Nouvelles perspectives ; Hygiène des lieux de travail pour Reims et Strasbourg (Etat des lieux et marchés à vérifier).
- Avec crise sanitaire : manque d'exercice d'évacuation dans le respect des gestes barrières sur le site de Strasbourg.

Le Disi précise que des exercices d'évacuation seront effectués sur Reims après les travaux.

- Entretien des ascenseurs (pas de risques à Strasbourg)
- Canicule : Mise en place de télétravail en cas de canicule.
- Formations professionnelles : Des formations sur l'amiante et pour les membres des chsct sont prévues dans l'année. L'ISST intervient pour préciser que les formations se feront en distanciel

La prévention des risques liés au télétravail est primordiale car le taux d'agent en télétravail a fortement augmenté à la Disi. Il existe un guide de la DGAFP sur le télétravail (site fonction-publique.gouv.fr). Le télétravail sera inclus dans la future version du DUERP.

Les chefs de service sont en lien direct avec les personnes en télétravail (fiche boîte à outils), surtout avec les personnes vulnérables en télétravail 5j/5, qui méritent une attention particulière.

L'ISST précise que les suicides et tentatives de suicide sont concentrées sur la deuxième période et il se pourrait qu'il y ait un lien avec le télétravail. Cela sera donc intégré au DUERP.

Le médecin de prévention signale qu'elle fait des consultations en présentiel si nécessaire.

Commentaire de la CFTC : le télétravail est un nouveau mode d'organisation du travail. Le lien avec les risques psychosociaux et les drames survenus est sujet à précaution. Précédemment, l'administration écartait

sa responsabilité sur des sujets similaires (burn-out, dépression...) en invoquant des causes « multifactorielles », et désormais, le télétravail devient le suspect. Les drames survenus récemment ne doivent pas faire l'objet d'explication si simples. L'environnement global de la crise sanitaire, l'anxiété générale de la société et les conditions de travail sont tout autant de facteurs aggravant des situations déjà critiques.

Formation professionnelle : bilan 2020 et objectifs :

Le contexte sanitaire difficile a obligé la DGFIP à revoir les modes de formation. Le distanciel est devenu le mode opératoire par défaut. **Les préparations et les présentations aux concours 2020 ne seront pas décomptés du nombre maximum autorisés en raison de la crise sanitaire.**

Commentaire de la CFTC : si le distanciel s'est généralisé en tant que mode de formation et de préparation, il ne reste pas moins un mode dégradé, l'interaction entre élèves et formateurs est beaucoup plus difficile dans cette configuration. Le distanciel doit rester exceptionnel afin de préserver la qualité des enseignements.

Déménagement des services de développement de l'ESI de Besançon :

Les opérations immobilières de la DDFIP du Doubs et le renforcement des missions de développement de l'ESI de Besançon conduisent au déménagement des équipes de développement vers un autre site. L'équipe entière sera relocalisée rue de la préfecture sur une surface de 275m².

Commentaire de la CFTC : ce déménagement important va voir se scinder l'ESI de Besançon en deux parties distinctes. Cette séparation ne risque-t-elle pas de générer des problèmes à l'avenir ?

Crise sanitaire :

Depuis plus d'un an nous subissons une crise sanitaire sans précédent, la vigilance extrême et les mesures barrières doivent perdurer. Le Disi remercie tous les agents pour leur responsabilité dans le respect de ces mesures. Depuis le début de la crise, il y a eu 45 malades du covid à la DISI.

Le télétravail est maximisé son taux de 42%, 48% hors mission non télétravaillable. Nous observons une disparité selon les missions des ESI.

La carte professionnelle est le justificatif officiel. En cas de problème, celui-ci doit être remonté immédiatement à la Disi qui en fera part à la préfecture.

Campagne de vaccination : pour l'instant, le médecin de prévention et l'infirmier de travail ne peuvent pas vacciner.

Commentaire de la CFTC : le télétravail reste la solution la plus sécurisée dans le contexte actuel, il doit être accordé pour les personnels qui sont volontaires et dont les missions sont « télétravaillables ». Aucune pression pour le retour d'agents en présentiel ne saurait être tolérée et irait à l'encontre des consignes ministérielles.

Suivant les directives nationales, les agents obtenant un rendez-vous pour se faire vacciner ont droit à une autorisation d'absence pour la durée de l'acte.

Suivi du budget du CHS/CT :

Budget 2020 :

En février 2020 : 94 % du budget. Les 6% restant n'ont pas été attribués en fin d'année.

A noter :

- Plus de nouveaux arrivants
- Moins de stages
- Masques + produits d'hygiène + aménagements de bureaux (plexiglas) + voiture pour CID

Question de la CFTC : pourquoi imputer des formations CACES sur le budget CHSCT ?

Le Disi répond que cette question a été prise en compte et que dorénavant ces formations seront imputées sur la DGF.

Budget 2021 :

Le budget est identique à l'année 2020

Prévision (Groupe de travail) :

- Pour DUERP + Dépenses à prévoir
- Pour formation Amiante + SST
- Une imputation passée pour la formation d'un agent (syndicat CGT) Sécurité au travail (formation non encore effectuée)

Projet trajectoire éditique :

Reims :

- Réinstallation complète de l'atelier.
- Les travaux DPR sont terminés et les travaux d'aménagement ont commencé.
- L'ancienne salle PSE et la salle robot sont en travaux pour faire une pièce pour les agents avec vestiaires.
- Les horaires sont calés sur le régime Meyzieux avec un léger décalage pour la transmission des consignes entre les agents

Strasbourg :

- 17 agents sont concernés par un changement d'affectation via le mouvement de mutation et 8 autres de l'atelier éditique de Strasbourg sont par ailleurs reclassés en interne à la DISI/ESI(1er septembre 2021).
- Les agents bénéficieront des garanties prévues dans les instructions RH. Des entretiens ont été proposés à chaque agent. Ces entretiens ont été organisés par le supérieur hiérarchique en lien avec le service des ressources humaines de la Disi. L'objectif étant de créer un temps d'échange avec l'agent sur ses attentes et ses éventuelles interrogations et lui permettre de compléter son information sur ses différentes possibilités de reconversion et d'exprimer ses choix prioritaires.
- **La direction va organiser les besoins et des visites de sites pour les agents. Les agents seront épaulés pour leurs dossiers sur ALOA.**
- Tous les agents « C » techniques ont fait une demande pour passer en « C » administratif définitivement. Les formations seront délivrées par les directions locales.

Commentaire de la CFTC : la fermeture de l'atelier EIFI de Strasbourg est subie par les agents, il s'agit d'une restructuration difficile et les agents doivent absolument être accompagnés.
Nous restons bien sûr à la disposition des agents pour les suivre dans cette démarche.

Fermeture des AT :

Fermeture AT ORDO à Metz : Une personne est affectée à la DDFIP 57 et 7 personnes seront réintégrées dans l'ESI de Metz.

Fermeture AT Trésorerie à Besançon : Deux personnes concernées : une part en retraite et l'autre intégrera l'ESI de Besançon.

Questions diverses :

Suite à diverses remarques :

- Une action de formation des cyclistes sera proposée au courant de l'année

- Afin de favoriser l'économie nationale, Amazon ne sera plus fournisseur de la Disi.
- La commande de chaussures de sécurité pour l'ESI de Reims est en cours.
- Les brumisateurs fournis à l'ESI de Besançon donnent satisfaction.
- Demande à la Disi de commande de tapis de souris avec repose poignets. Ils seront fournis à la demande des agents.
- Sur les inquiétudes d'avenir de l'ESI de Strasbourg (Fermeture de l'ADO, fermeture de l'atelier, beaucoup de départs à la retraite prévus, peu d'arrivée d'agent...), la direction se veut rassurante en arguant de l'arrivée de nouveaux services (pilotage, développement, nouvelles applications), et de la spécialisation de la Disi Grand Est en matière de fiscalité professionnelle.

Commentaire de la CFTC : les arrivées ne compensent pas les départs. Les fermetures de services importants sont tout autant de pertes nettes en terme d'effectifs et de mission. La politique globale d'entrée dans l'administration doit être revue afin de compenser les départs. La CFTC craint que le recours aux engagements contractuels ne deviennent une norme.

- Le garage à vélo de l'ESI de Strasbourg va bientôt être agrandi.
- Suite à une demande, la direction précise que la durée de pause méridienne est légalement fixée à au moins 45 minutes.
- Mise au point concernant la présence d'agent à l'enterrement d'un collègue, l'argument « un agent par service » a été évoqué dans un service. La direction est étonnée.

Commentaire de la CFTC : sans commentaire !

L'équipe locale de la CFTC reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

